



Ce site Web utilise des cookies

Les cookies nous permettent de personnaliser le contenu et les annonces, d'offrir des fonctionnalités relatives aux médias sociaux et d'analyser notre trafic. Nous partageons également des informations sur l'utilisation de notre site avec nos partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse, qui peuvent combiner celles-ci avec d'autres informations que vous leur avez fournies ou qu'ils ont collectées lors de votre utilisation de leurs services. Vous consentez à nos cookies si vous continuez à utiliser notre site Web.

Nécessaires Préférences Statistiques Marketing [Afficher les détails](#) ▾

OK

des résidents

Publié le 04-03-2021

Où'ils soient à poils longs ou courts, à écailles ou à plumes, nous aimons les animaux et ils nous le rendent bien.

Avec près de 67 millions d'animaux domestiques présents dans l'Hexagone, les français sont attachés à leurs compagnons animaliers.

Selon une étude Statista menée en 2016, près de 86 % des français interrogés ont déclaré vouloir amener leurs animaux en EHPAD ou à l'hôpital avec eux (1).

Bien que les seniors cultivent une relation affective avec leurs animaux domestiques, ils sont nombreux à devoir les confier à leur entourage lorsqu'ils sont admis en EHPAD. Seul un établissement sur 2 autorise un nouveau résident à amener son compagnon animalier avec lui, ce qui ne manque pas de générer un certain mécontentement chez les seniors et certains membres de la communauté médicale. (2)

Mais accueillir les animaux de compagnie dans votre établissement serait-il possible ? Quels seraient les avantages, les inconvénients et les solutions envisageables ? Regardons ensemble :

Accueillir un animal en établissement : que dit la loi ?

Jusqu'à aujourd'hui, il n'existe aucun texte de loi stipulant clairement une interdiction ou obligation quelconque des établissements à accueillir les animaux domestiques dans les maisons de retraite. Il existe bien à ce sujet la **circulaire Franceschi du 11 mars 1986 stipulant** " les personnes âgées qui ont un animal familier doivent être autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents", mais rappelons que ce document ne fait pas figure de loi.

Par ailleurs, la plupart des Résidences Services Senior acceptent les animaux de compagnie, sous les mêmes conditions.

Il semble donc, en l'absence de législation précise, que l'admission des animaux de compagnie en maison de retraite et EHPAD peut se faire après validation du directeur et du responsable hygiène ou si le règlement intérieur prévoit l'accueil des animaux dans l'établissement.

Animaux en maison de retraite et EHPAD : Quels sont les bénéfices ?

De nombreux articles, revues et recherches médicales ont activement démontré les effets positifs des animaux de compagnie sur la santé des Hommes, et notamment sur celle des seniors.

La présence d'un animal participe activement au bien être des personnes âgées, à plusieurs niveaux :

A) Repousser l'isolement social

Lorsqu'un senior vit seul à son domicile, son animal joue souvent le rôle de vrai compagnon qui offre une présence rassurante. Il est également vecteur de liens sociaux ; il permet de maintenir le contact avec des amis, la famille et peut même favoriser la rencontre avec des personnes inconnues.

Lors du passage du domicile à un établissement tel qu'un EHPAD, l'animal de compagnie permet au senior d'assurer une certaine continuité grâce au maintien de ce lien affectif.

B) Maintenir la santé physique

La possession d'un compagnon animal favorise chez les seniors le maintien d'une activité physique. Ce point est plus valable pour certains animaux que d'autres, comme par exemple le chien ou le chat qui demandent à être promenés quotidiennement. C'est un excellent moyen de maintenir la mobilité des personnes âgées et d'atteindre les 10 000 pas par jour recommandés par l'OMS.

C) Lutter contre la dépression et la maladie d'Alzheimer

D'après les études menées par Sylvaine Artero, chercheuse en Neuropsychiatrie, la dépression touche près de 20% des personnes de plus de 65 ans. L'acquisition d'un animal de compagnie chez les seniors permet de faire reculer l'apparition des symptômes de dépression. Le fait d'avoir un animal et de devoir s'en occuper est pour beaucoup d'entre eux un élément responsabilisant et valorisant qui rythme leur quotidien (les soins de toilettage, veiller à bien nourrir son compagnon et nettoyer sa cage/espace de vie).

Les animaux sont aussi source d'apaisement pour de nombreux seniors, qui calment leur nervosité, réduisent leur anxiété et leur apportent un soutien affectif lors de chocs émotionnels (perte d'un conjoint par exemple).

Lors d'une admission dans un nouvel environnement tel que la maison de retraite, l'animal combat le sentiment de déracinement et diminue chez son maître les sentiments d'angoisse face à un nouveau cadre de vie.

L'utilisation d'animaux comme thérapie non médicamenteuse auprès des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer se répand progressivement dans les établissements médicalisés. La présence animale permet d'entretenir la motricité du patient, de le stimuler cognitivement, de réduire son anxiété, de développer un lien d'attachement et donc d'améliorer progressivement son état de santé général.

Animaux en Maison de retraite et EHPAD : quels sont les points de vigilance ?

Si les animaux de compagnie présentent de nombreux avantages pour les résidents, il ne faut pas oublier les contraintes et les obligations qu'ils peuvent entraîner :

A) Les risques liés à la présence d'un animal de compagnie

Les maisons de retraites et les EHPAD sont des lieux de vie collectifs et parfois des lieux de soins, et la venue d'un animal peut bouleverser le bien-vivre d'une résidence. De nombreux risques subsistent et peuvent mettre en danger le résident, l'animal ou l'aide soignant. Ces risques peuvent provenir :

- De l'humain : un déficit immunitaire, une allergie ou fragilité cutanée du résident présentent des risques pour l'animal et les résidents. La présence de matériel médical (perfusion, cathéter, respirateur), les troubles respiratoires et comportementaux des résidents peuvent perturber l'animal et générer chez lui une réaction agressive ou inattendue. Certains résidents peuvent être phobiques à l'égard d'une espèce animale. Introduire un animal auprès d'un résident peut aussi provoquer un effet de zoolâtrie : le repli sur soi et sur sa relation avec un compagnon animalier.

- De l'animal : la venue d'un animal favorise la transmission zoonoses (infections animales transmises à l'Homme) propres à chaque espèce (chien, chats, rongeurs, oiseaux, chevaux etc ...). L'animal peut aussi développer une infection, suite à une griffure ou une morsure d'un animal d'un autre résident par exemple. Le compagnon animalier peut gêner les aides soignants dans l'administration des soins, perturber le repos des seniors (mialements, aboiements) et favoriser le risque d'accidents physiques (chutes, morsures et griffures).

B) Les mesures à prendre

Selon la forme de présence du compagnon animalier dans votre établissement, elle entraînera avec elle une logistique à mettre en place.

En amont, l'établissement devra réunir un collectif pour désigner un responsable, évaluer la faisabilité du projet, demander leur avis aux aides soignants et aux familles afin de ne pas imposer la venue de l'animal.

Le cas échéant, il faudra définir à qui revient la responsabilité de l'animal (à l'établissement, l'intervenant ou à l'accompagnateur) et à qui reviennent les obligations (soins, nourriture, entretien). C'est une étape cruciale en cas d'incident.

Avant son arrivée, il sera impératif de se renseigner à la fois sur l'espèce de l'animal à accueillir et de vérifier la compatibilité de sa venue avec les résidents. L'animal doit bien évidemment être suivi par un vétérinaire, et avoir été vacciné en amont. Le chef de projet devra identifier les zones d'accès qui seront autorisées à l'animal. Les aides soignants devront être formés sur les comportements des animaux qu'il faut surveiller durant les manipulations avec les résidents.

Les seniors seront eux aussi sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter en présence des animaux.

Durant sa visite, l'animal doit être facilement identifiable (via un harnais, une bague ou un collier). Son parcours doit être documenté et archivé dans un dossier (la collecte d'informations s'avérera précieuse pour le personnel soignant et administratif).

Si le séjour de l'animal s'annonce permanent, il faudra veiller à installer les infrastructures et services nécessaires à son bien-être (litière, espace de promenade, visites chez le vétérinaire) et qu'une personne sera en capacité d'en être responsable.

Quelles sont les différentes formes d'accueil des animaux ?

A) l'accueil de l'animal résident

L'animal est admis en même temps que son maître au sein de l'établissement. Le résident est propriétaire de l'animal et sa responsabilité lui revient.

B) l'accueil de l'animal mascotte

C'est un animal collectif, qui appartient en quelque sorte à l'ensemble des résidents. Il apporte de l'affection aux seniors, peut devenir le centre de certaines animations et peut servir dans certains cas de co-thérapeute (en présence d'un aide soignant formé à cet effet). L'établissement devient donc responsable de l'animal et prend à sa charge les obligations qui en découlent.

C) L'animal visiteur

L'animal appartient à un tiers responsable, en visite dans l'établissement. Il peut s'agir d'un des proches d'un résident, d'une association bénévole ou d'un soignant extérieur spécialisé en médiation animale, venu proposer de mettre leur compagnon au profit des résidents .

Dans le cas de la médiation animale, on peut nommer le chien de Peyo, un étalon de 500 kg qui rend ponctuellement visite au CHCL de la chartreuse et qui a rapidement su se faire apprécier des seniors

Il est difficile de ne pas reconnaître les bienfaits que peuvent procurer les animaux de compagnie aux résidents des établissements. Même si leur visite, ou leur séjour prolongé doivent être suivis et préparés avec la plus grande attention, leur présence apportera une présence affectueuse et un vrai apaisement aux résidents.

Alors, ferez-vous partie des établissements qui ouvrent leurs portes à ces créatures aimées de tous ?

Raphaël PASCOT

Sources :

- (1)<https://www.statista.com/statistics/767146/pets-at-hospitals-or-retirement-homes-franc/>
- (2)<https://www.bonjoursenior.fr/actualites/les-bienfaits-des-animaux-de-compagnie-en-ehpad>
- (3) https://oatao.univ-toulouse.fr/4225/1/hartmann_4225.pdf
- (4)2016 mediation animale CleanSE.pdf
- (5)<https://www.essentiel-autonomie.com/etre-aide-lorsqu-aide-proche/animaux-compagnie-personnes-agees-toutes-reponses>
- (6)https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/elements_de_contexte_9_nov_def_mis_en_page.pdf
- (7)<https://www.agevillage.com/actualites/16733-1-de-plus-en-plus-d-animaux-en-ehpad>
- (8)<https://institutamelis-services.com/bien-vieillir/vie-sociale-fetes/interet-animaux-senior/>
- (9)<https://pepite-depot.univ-lille2.fr/nuxeo/site/esupversions/89e34569-2349-43dd-9406-edc5869cd424>

Tags : A la une, EHPAD

Tweets de @gencarefr

Generation Care
@gencarefr

A 63 ans, l'infatigable cycliste décroche un nouveau maillot arc-en-ciel 🏆
Jeannie Longo remporte son 14ème titre de championne du monde de cyclisme 🚴
Cliquez sur lien 📌 pour suivre son expérience senioractu.com/Jeannie-Longo-...



Jeannie Longo, 63 ans : champion...
A près de 63 ans, la cycliste grenobloise...
senioractu.com

25 nov. 2021

Generation Care
@gencarefr

Il fait du skate à 81 ans 🙄🔪
Il y a 2 ans, Yoshio Kinoshita découvre le skate par hasard ; depuis il ne quitte plus sa planche...
Vous voulez en savoir plus sur sa passion ?
huffinotompost.fr/entry/skateboa...

[Intégrer](#) [Voir sur Twitter](#)

